



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 003

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que le lors de la séance du 6 avril 2017, le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts a adopté le règlement numéro 003 concernant la délégation de pouvoir d'autoriser les dépenses pour la Régie.

Le règlement numéro 003 peut être consulté au bureau de la Régie incendie des Monts situé au 4, rue Albert-Bergeron, Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, entre 8 h 00 et 12 h 00 et 13 h 00 et 16 h 00 (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 12 avril 2017.

Serge Chénier, secrétaire-trésorier